ASME

Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher et départements limitrophes

Année 2008

Bulletin n°8

A.S.M.E.

Association de Sauvegarde
des Moulins à Eau de Loir-et-Cher
et départements limitrophes.

Siège social :
29 rue Pierre Pouteau 41500 Suèvres
http://asme.infographist.com
Association Loi 1901, créée en 1990.

Président
André LACOUR

Vice-président
Michel WILLEMS

Trésorier
Pierre LAURAND

Secrétaire
Françoise LACOUR

Bulletin numéro 8
Année 2008

Conception
Dominique GILLE-AYBES
Mise en page
Marc AYBES

avec la participation de
Madame
Nicole FIOT
Messieurs
André LACOUR
Pierre LAURAND
Alain LECHAT
Claude PETIT
Jean-Marie PINGAULT

La reproduction des articles
est interdite sans autorisation
de l'A.S.M.E.
Les articles publiés dans la revue
engagent la seule responsabilité
de leurs auteurs.
Soutien à la publication :
1 parution, 1/8 de page = 40 €

Sommaire du bulletin n°8

- Couverture :
  La roue neuve de Champ Martin
- Editorial Page 2
- Le moulin de Champ Martin Page 3
- La lettre de mon moulin Page 6
- L'énigme de Champ Martin Page 11
- Projet de règlement - 1870 Page 12
- Les lois sur l'eau Page 14
- La vie de l'Association Page 17
- Les petites annonces Page 23
- Le moulin de Champ Martin à Graçay Page 24

Photographies
M. Aybes, D. Gille, A. Lechat, P. Laurand, N. Fiot

Éditorial

A la dernière Assemblée générale, notre association a franchi une étape importante en modifiant ses statuts. Cette décision, prise à l'unanimité, va permettre à l'Association, plutôt orientée vers la défense du patrimoine à l'origine, d'étendre son domaine d'action vers l'écologie, notamment pour la protection des rivières, de la faune, et des paysages. En réussissant la restauration du Moulin de Rochechouard, en participant à sa mise en valeur avec le syndicat d'initiative, nous avons démontré notre crédibilité auprès des pouvoirs publics. Maintenant, nous devons réussir la même chose dans l'écologie. Notre objectif est de participer à l'aménagement des rivières de notre département et des départements limitrophes pour faire entendre notre point de vue. Dans ce contexte, trois personnes ont été nommées au conseil d'administration pour nous représenter dans les instances adéquates. Des relations seront nouées avec l'administration compétente et avec les associations de sauvegarde des moulins des départements voisins. Par ailleurs, nous faisons une demande d'agrément « environnement » pour l'ASME, afin de conforter notre crédibilité auprès de l'administration. Nous avons besoin du soutien de tous pour réussir notre engagement dans ce projet ambitieux.
Dans le même temps, la deuxième phase des travaux de restauration du Moulin de Rochechouard a été achevée. Il conviendra, au cours de l'année 2008, de fêter dignement l'évènement. En attendant, bonne lecture de ce bulletin.

André Lacour

Le moulin de Champ Martin

Le Moulin de Champ Martin, compte tenu de l'ancienneté de son mécanisme, tout y est en bois, est parmi les plus anciens de notre Association. Il a la particularité d'être situé dans le Cher, département limitrophe, selon l'appellation de notre Association, à quelques kilomètres du Loir-et-Cher et de l'Indre.

Lettre du Ministre de l'Intérieur
au Préfet du Cher
Paris, le 14 septembre 1808
Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire
A Monsieur le Préfet
du département du Cher

J'ai reçu, Monsieur le Préfet, avec votre lettre du 9 du mois dernier, l'arrêté que vous avez pris, le 12 juillet précédent, relativement à la rivière de Fouzon. Cet arrêté a pour but de régler le cours de la rivière et de faire établir dans chacun des moulins situés sur son cours, des ouvrages d'art propres à diminuer la hauteur des eaux et à éviter les inondations que les moindres pluies occasionnent. Je ne puis qu'approuver les dispositions réglementaires que vous avez adoptées ; elles sont basées sur la loi du 6 septembre 1791, et les demandes que vous ont adressées à cet égard vos administrés, sont une preuve du désir qu'ils auront d'y obtempérer.
Quant au moulin Champ Martin qui se trouve situé dans le département de l'Indre et auquel doit être commun le règlement que vous avez adopté, j'invite par le présent courrier votre préfet du département à concourir à l'exécution de votre arrêté et je lui en envoye une ampliation.
Recevez l'assurance de ma parfaite considération. Signé : Cretet
Pour copie conforme. Le secrétaire général de la préfecture du département du Cher, Delande.
Archives : AMG 303

Le Moulin de Champ Martin fait partie des Moulins placés sur la rivière du Fouzon, à la limite de trois communes, Graçay, Saint Outrille et Orville.

Extrait des Registres de la mairie
de Graçais Chef Lieu de Canton
du Département du Cher

Aujourd'hui vingt-deux Juin 1811, en conséquence de la lettre de Monsieur le Préfet de ce Département, du sept de ce mois, nous Jean Chamby, maire de la commune de Graçais, soussigné, avons notifié administrativement aux propriétaires d'usines, cy-après dénommées, copie de l'arrêté de la Préfecture du Cher du trois novembre 1810, ensemble de la lettre de Monsieur le Conseiller d'Etat, Directeur Général des Ponts et Chaussées du 27 mai dernier, qui annonce l'approbation de cet arrêté par son excellence le Ministre de l'Intérieur suivant sa décision du 18 du dit mois dernier, et de celle de Monsieur le Préfet susnommé.
Le tout relatif à l'établissement de déversoirs libres et de vannes de fonds, aux moulins situés sur la rivière de Fouzon, en cette commune. Savoir
1° A Mr. François Lazard Berrault, demeurant Commune de Vierzon, comme propriétaire du Moulin de la Fosse, au domicile de Silvain Durand, fermier dudit Moulin.
2° A Mr. Jean-Baptiste Berrault, à Graçais, comme propriétaire des Grands Moulins dudit lieu.
3° A Mr. Alexandre Maret, meunier à Graçais, au nom et comme tuteur des mineurs Giraudou, propriétaires du Moulin Gapion.
4° A Mr. Gaston Demarquette, marchand en grains, comme propriétaire du Moulin Boudon.
5° A Mr. Pierre Béccarin et François Bouet, son gendre, meuniers en cette commune, comme propriétaires du Moulin de Champ Martin.
Le 23 juin 1811
Archives : AMG 304

Les Archives ne nous livrent que quelques plans de règlement d'eau et très peu de renseignements sur le Moulin qui nous occupe aujourd'hui. Il est présent au cadastre dit « de Napoléon » sur la commune de Graçay, et appartient à ce moment-là à M. Beccavin et à son gendre, M. Bouet. Nous sommes en 1815.
Nous n'avons pas pu remonter beaucoup plus avant dans le passé, nous n'avons trouvé que deux courriers administratifs qui en parlent, l'un de 1808 et l'autre de 1811. Nous ne pourrons donc nous référer qu'aux XIXe et XXe siècles.
Le 30 septembre 1860, M. Després, propriétaire du Moulin de Champ Martin fait une demande pour la reconstruction du déversoir du Moulin Champ Martin encore dit Moulin Blondeau.
Le 8 septembre 1870, le règlement d'eau du Moulin sur la commune de Saint Outrille est établi, et M. Després en est toujours propriétaire, mais les choses semblent se gâter.
En effet, le 19 avril 1873, le Préfet du Cher promulgue un Arrêté par lequel : « Vu la réclamation de M. Baron, propriétaire à Graçay en date du 6 avril 1873, par laquelle il se plaint de la non exécution des travaux au Moulin de Champ Martin sur le Fouzon :
« Arrêtons que le sieur Després, propriétaire du Moulin de Champ Martin, est mis en demeure d'exécuter avant le 1er octobre 1873 les travaux prescrits au Moulin . Faute par lui de se conformer aux prescriptions ci-dessus, son usine sera mise au chômage par les soins de l'autorité légale. A cet effet, les vannes de décharge seront intégralement levées et cadenassées. »

S'en suit un Arrêté préfectoral du 12 décembre1878,
Par lequel le Préfet du Cher ordonne la mise en chômage du Moulin de Champ Martin appartenant à M. Després, commune de Saint Outrille, à cause de la non-exécution des travaux
Suite au Rapport de l'Ingénieur ordinaire par la pétition ci-jointe à l'arrêté du 14 septembre 1878, le sieur Després, propriétaire du Moulin de Champ Martin expose à M. le Préfet que l'arrêté réglementaire du 14 septembre lui a prescrit l'établissement de nouveaux ouvrages régulateurs qu'il n'a pas cru devoir

Le moulin de Champ Martin

exécuter par suite du peu d'élévation du niveau des eaux de son déversoir, et de la situation défavorable que va lui créer la construction d'un pont situé à 200 m en aval de son moulin que doit faire prochainement le service vicinal. Il demande pour ces motifs à être autorisé à ne pas exécuter les ouvrages qui lui sont imposés et qui lui paraissent inutiles.

Les travaux prescrits par l'arrêté de septembre pris sur la demande du sieur Després lui-même n'ont jamais reçu de commencement d'exécution aussi, une plainte actuelle adressée à M. le Préfet par M. Baron, propriétaire à Gracay, à la suite de laquelle fut pris à la date du 19 avril 1873, un arrêté mettant l'usinier en demeure d'avoir à exécuter lesdits travaux avant le 1er octobre 1873.

Malgré cette injonction, le sieur Després n'a apporté aucune modification aux ouvrages de son usine, et les raisons qu'il invoque ne nous paraissent pas de nature à modifier le maintien de la situation actuelle.

En conséquence, nous sommes d'avis de rejeter purement et simplement la demande du sieur Després et de proposer le maintien des prescriptions de l'arrêté réglementaire du 8 septembre 1870 qu'il importe d'exécuter intégralement.

Arrêté du 30 Décembre 1921
Ministère de l'Agriculture
Service Hydraulique
Préfecture du Cher
2e Division – 1er Bureau
CURAGES
Bassin du Cher
Rivière du Fouzon
Communes de St Outrille et de Graçay
République Française

Arrêté du 30 Décembre 1921
Nous, Préfet du département du Cher, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la pétition en date du 23 septembre 1921 par laquelle divers pétitionnaires de la Commune de Graçay demandent le curage de la rivière du Fouzon entre le pont de St Outrille et le Moulin de Champ Martin, limite du département de l'Indre.
Vu le procès-verbal de reconnaissance dressé le 10 octobre 1921 après convocation des intéressés, par le Conducteur de la subdivision, duquel il résulte que le curage dont il s'agit est nécessaire ;
Vu, en date des 11 et 12 octobre 1921 le rapport du subdivisionnaire et les avis de MM. les Ingénieurs du service hydraulique tendant à ce que la demande ci-dessus visée soit soumise à une enquête de 15 jours dans la commune de St Outrille ;
Vu le procès-verbal de l'enquête à laquelle le dossier de l'affaire a été soumis dans ladite commune de St Outrille, du 24 octobre au 7 novembre 1921 en vertu de notre arrêté du 14 octobre 1921 ; le dit procès-verbal contenant 23 oppositions ou réclamations ;
Vu à la suite de l'avis de M. le Maire de la commune de St Outrille demandant ainsi que les autres réclamants que le curage n'ait lieu qu'en 1922, en raison de la saison avancée et du manque de crédit en ce qui concerne la commune ;
Vu les propositions définitives du subdivisionnaire et de MM. les Ingénieurs du service hydraulique en date des 15-30 novembre et 1er décembre 1921 ;
Vu les lois des 22 décembre 1789, 7 janvier 1790, 12-29 août 1790, 6 octobre 1791, 21 juin 1865, 22 décembre 1888 et 8 avril 1898 ;
Vu les arrêtés des 19 ventôse an VI et 4 mai 1841 ;
Considérant que le curage est nécessaire et que pour être efficace, il y a lieu que ce curage soit effectué simultanément sur les 2 communes de St Outrille et de Graçay ;
Considérant que plusieurs des intéressés ont demandé de reporter à 1922 l'exécution du curage, mais que dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité de l'agglomération de Graçay il importe de ne plus surseoir au curage demandé.
Archives : AMG 309

Mais pour donner au pétitionnaire le temps nécessaire pour faire ses travaux en bonne saison nous pensons qu'il convient de proroger le délai qui lui a été accordé par l'arrêté du 19 avril 1873 et qu'il soit statué par M. le Préfet.
Arrêtons que le délai du 19 avril soit prorogé au 1er juillet 1879.
Bourges, le 22 novembre 1878.

Curage de la rivière Fouzon - 1921
2e liste
Noms des personnes qui déclarent vouloir exécuter leurs travaux elles-mêmes.
MM.
(12) 1 - Turpin François, Cultivateur à Avexy
(13) 2 - Leriche Jean, ancien Meunier de l'Echeneau
(14) 3 – Ragot Jean, Meunier à Champ Martin
(…) 4 – M. Flavien Louis, Maréchal, un jardin, Fontaine aux Dards, fait lui-même le curage
(15) 5 – M. Ragot Gustave, pré entre Avexy et le Moulin Boudon, fait son curage lui-même
(16) 6 – Mme Veuve Guyard, un pré aux Bannies, fait son curage par elle-même
(17) 7 – M. Lafosse à Champ Martin, une terre au Moulin Blondeau, fait son curage lui-même.
Archives : AMG 309

Et les Archives s'arrêtent là.

En quittant le joli et très surprenant clocher tors de Saint Outrille, un petit chemin nous entraîne vers un vallon charmant où se cache un hameau composé de quelques maisons enfouies dans la verdure, Champ Martin. Au creux de la route, on aperçoit, tapi dans les frondaisons un beau toit de tuiles plates à l'ancienne, une cheminée de briques roses : nous voilà au moulin de M. Lechat.

Nombreux sont ceux de notre Association qui ont eu le plaisir d'aller rendre visite à M. Lechat en son Moulin de Champ Martin

Le moulin de Champ Martin

Il faut dire que notre meunier est ravi de montrer aux visiteurs la concrétisation, oh combien réussie ! d'un rêve d'enfant. Comme il nous le raconte lui-même, petit il habitait tout près du Moulin de Chémery, dont il entendait les battements de la roue lorsque son meunier, M. Simonneau, faisait la farine pour ses pratiques. Mais le petit Alain Lechat n'avait pas le droit de s'en approcher, interdiction formelle était faite à l'enfant, précaution bien compréhensible de sa nourrice, un accident est si vite arrivé ! Alors le gamin s'était promis que « quand il serait grand, il aurait un moulin à lui ! »

Ce rêve, il l'a fait pendant des dizaines d'années, plus de 40 ans. Un beau jour, un ami facteur qui savait son désir de moulin, lui a annoncé qu'il connaissait un propriétaire qui souhaitait vendre un moulin pas trop loin de là, dans le Cher.
Tout de suite notre rêveur a pris contact, et sous des amas de ronces, invisible mais présent, il était là, protégé des visiteurs trop curieux par les épines. La Belle au Bois Dormant avait trouvé son prince …
Et, le 22 mai 1997, Alain Lechat sortait de l'étude de Maître Boissay, notaire à Romorantin-Lanthenay, il venait de signer l'acte d'achat : il était propriétaire du Moulin de ses rêves. Il n'en croyait pas ses yeux, il lui faudra plusieurs jours pour se convaincre qu'il l'avait « pour de vrai » Son Moulin.

Vente Landre / Lechat
Gérard Boissay – Notaire
10 rue Notre Dame –
41202 Romorantin-Lanthenay
Successeur de son père
Acte de vente du 22 mai 1997

Monsieur Landre Maurice André, époux de Madame Roupillard Odile Monique Rolande
Demeurant ensemble à Saint Julien sur Cher
(Loir-et-Cher)
A vendu à
Monsieur Lechat Alain André Henri, conducteur d'engins, né à Blois, demeurant à Villefranche sur Cher (Loir-et-Cher)
L'immeuble ci-après désigné :
I/Communes de Graçay et Saint Outrille (Cher)
1/ Commune de Graçay (Cher):
Le Moulin dit de « Champ Martin » ou « Moulin Blondeau » sis dite commune, comprenant :
Divers bâtiments en très mauvais état
Bief du moulin
Terrain attenant en bordure du Fouzon
Le tout d'un seul tenant.
2/ Communne de Saint Outrille (Cher)
Diverses parcelles en nature de pré bordant le Fouzon en face des précédentes, lieudit « Moulin de Champ Martin »
et « Grandes et Petites Bertelines ».
II/Commune d'Orville (Cher)
Un terrain sis au lieudit « Les Polissons »
Deux terrains sis au lieudit « Les Sables »

Fait à Romorantin-Lanthenay,
le 22 mai 1997

Enfin, il fallait être un rêveur impénitent pour se penser meunier, car si l'on regarde les photos faites après un premier défrichage, il est en ruines, le Moulin de Champ Martin !

Inhabité depuis plusieurs dizaines d'années, l'acte de vente dit pudiquement : « Divers bâtiments en très mauvais état… » le toit est en partie effondré, la cheminée passée au travers du plancher, le bief totalement obstrué, le jardin une véritable forêt vierge… Quel défi ! Mais rien ne peut arrêter notre meunier, car maintenant il vit son rêve.

D'ailleurs, laissons-lui la parole, dix ans plus tard, le défi a été relevé de façon magistrale, le Moulin de Champ Martin est ressuscité, l'eau claire coule dans le bief, la roue chante, la turbine donne son électricité, et notre meunier est heureux : « le roi en son moulin ».
Dominique Gille-Aybes
d'après les recherches de Nicole Fiot

Le moulin de Champ Martin

Voici la lettre de mon Moulin

C'est une grande histoire vraie et vécue. Depuis l'âge de ma petite enfance, vers 5 ou 7 ans, où l'on se rappelle de tout ce que l'on entend, et ce que l'on vit reste à tout jamais marqué dans notre cerveau jusqu'à notre dernier jour de vaillance et de souffle.

Avec 50 années de recul, je définis mon enfance malheureuse. Je suis l'aîné de dix frères et sœurs. Disons que j'ai été assez bien élevé par mes vrais parents, du premier jour jusque vers 6 ans. Puis après j'ai été placé entre 6 et 8 ans chez ma deuxième mère Hélène Harault à Chémery centre bourg près du lavoir, à 100 mètres du moulin Simoneau, dont un des fils était tonnelier.

Je le regardais tous les jours. Comment il fabriquait ses tonneaux, je me rappelle tous les gestes qu'il faisait et l'odeur du merrain, bonne senteur. Toujours avec beaucoup de recul, j'étais très, très bien dans cette famille Harault jusqu'à l'âge de 8 ans environ. Le potager se situe à 40 mètres de la maison juste au bord du bief du Moulin de Chémery. Il m'était interdit d'aller au bord de l'eau, et auprès du moulin, que j'entendais tourner. Ce temps-là est passé, mais vrai. De huit à douze ans, à nouveau chez mes parents à Mur de Sologne. Puis vient le temps, vers 12 ans, où mes vrais parents ont été obligés de déménager de Mur de Sologne. Là encore nouvelle famille d'accueil, ma deuxième nourrice qui s'appelait Madame Denise Ledenté (veuve) c'était ma troisième mère qui allait finir de me faire grandir dans cette vie chaotique, mais là encore je me répète, j'étais très bien, rien ne manquait là aussi. Avec du recul, ce parcours m'a beaucoup appris pour mon chemin de vie.

Vient l'âge de 14 ans et celui d'aller au boulot. La DASS me place en apprentissage dans une entreprise de travaux publics à Mur de Sologne. J'y suis resté jusqu'au jour de mes 18 ans, et le départ pour l'armée. Après j'ai travaillé sur la Loire, à Candé sur Beuvron, sur une drague pour extraire sable et gravier de la Loire, années 60 à 68. Après on m'a mis aux commandes d'une centrale mixe béton et enrobé bitume pour les routes à Romorantin. Il y a eu des journées où je sortais 500 mètres cubes de béton pour plate-forme pour Gaz de France à Chémery. Petit parcours d'un cours de vie.

Venons en au fait de mon moulin qui, je pense, me trotte dans la tête, non plutôt tourne, depuis très longtemps. Je réussis à l'acquérir en mai 97, ce n'est plus un rêve, mais bien une réalité. Mais vous savez, avec le recul, le rêve est beaucoup moins fatigant que la réalité. Mais bon, il faut bien se fatiguer pour se reposer, pour qu'on voie la différence.

31 août 1996 : C'est à partir de ce jour que le compte à rebours a commencé à tourner, tourner et tourner ! Cet article de journal m'a fait trouver ce moulin à 20 Km de chez moi.

Les jours suivant le 31 août, mon ami et voisin, facteur, qui a lu l'article sur ma petite histoire, venait d'acquérir une ancienne ferme à Saint Julien sur Cher, et le propriétaire de la ferme lui avait dit qu'il avait aussi un moulin à vendre. C'est là qu'il est venu me voir pour me dire qu'il y avait un moulin à vendre à 20 Km de chez moi. Je ne croyais pas que c'était vrai, le hasard fait bien les choses, n'est-ce pas ?

Mais attention, à la première visite c'est pas du tout Versailles, pas la Lettre de mon Moulin, mais des vraies ruines de mon moulin, (photos à l'appui).

Mai 1997, c'est fait, je suis propriétaire du moulin. Je possède un moulin. Le moulin et moi Monsieur Lechat : qui des deux va vraiment posséder l'autre ? Le temps sûrement le dira.

Premier chapitre. Premiers travaux : débroussailler l'entrée de la grille pour pouvoir l'ouvrir, et continuer jusqu'aux portes du moulin pour y pénétrer car il a été bien protégé avec ses ronces et épines noires. Cela l'a garanti des vandales. A l'intérieur, quelle surprise : tout était comme si la veille le moulin venait de tourner, sauf que depuis 1956 environ, le moulin s'est endormi…

Deuxième chapitre. Deuxièmes travaux, qui pressent : les fondations à l'emplacement de la roue car plus rien ne tenait, et menaçait de s'écrouler. Le plus difficile, c'est l'étanchéité de l'eau pour pouvoir travailler au sec. Bon, c'est fait.

Troisième chapitre. Troisièmes travaux, suite : la continuité du débroussaillage du bief. 700 mètres de longs arbres morts dans tous les sens, épines, encore une bonne suite. Je ne suis pas arrivé à la dernière suée, je crois.

Quatrième chapitre. Les toitures, là ça va encore se corser. Toute une partie s'est écroulée à l'intérieur. Au sol, il faut tout sortir. On y va après les journées de travail. Le soir après manger, j'ai été dans les plans. Comment faire pour trouver la solution ? Beaucoup de solutions, mais

La lettre de mon moulin

toujours dans le nombre prendre la bonne (solution), et ça, c'est pas facile de ne pas se tromper.

Bon. La charpente, cela a été long pour la faire, car à Romorantin, il y avait une grande ferme qui allait être détruite, Matra Automobiles devait s'agrandir. Cela a duré deux ans et demi. La première fois, j'avais téléphoné à la mairie de Romorantin pour demander si je pouvais récupérer la charpente et des pierres. Ayant expliqué le pourquoi de la chose, réponse : je vous tiens au courant de la situation. Des semaines passent : pas de nouvelles. Je retéléphone, et on me répond : pour l'instant rien ne bouge. Les mois passent, je téléphone, toujours sans réponse. Je téléphone peut être 15 à 20 fois, sur au moins deux années. Puis un matin je téléphone, et là, surprise, on me dit que je peux y aller. Comme quoi, si on insiste, ça marche. Enfin, charpente et pierres, une petite dizaine de camions à faire.

Cinquième chapitre. J'attaque le mur du bief d'entrée de roue qui est écroulé dans le bief, 30 mètres de long : 90 m2 de mur à refaire et à sortir de l'eau. Il faut que je trouve une pelle à tour à vendre. Rendez-vous pris pour voir la machine. En bon état, ma foi. J'achète.

Livraison au moulin : parfait, c'est fait.
Au pied des fondations, je trouve les anciens pieux qui tenaient les fondations. Il a fallu que je trouve une quarantaine de pieux d'acacia pour remettre entre les anciens, d'un mètre vingt minimum. C'est fait.

Remonter le mur. Alors, ça va pas aller vite, pas plus d'un mètre carré par jour, épaisseur du mur en base : 80 cm, au niveau du sol : 50 cm. Il a fallu que je mette aussi des tirants pour retenir le mur contre la poussée de la terre. J'ai mis 25 poteaux de ciment de 15/15 par 2,50 m de long tous les 80 cm. La dernière pierre a été posée, je me rappelle en novembre à 10 heures du soir à la lampe électrique.

Sixième chapitre. Curage du bief. 10 mètres de large : le bras de la pelle n'était pas assez long. Il a fallu que je fasse une rallonge de 4,50 m pour pouvoir aller à l'autre rive.

Curage : 7000fv m3 enlevés, égal 350 heures de pelle, 1 an et demi avant d'écarter la vase, le temps qu'elle s'égoutte. J'ai passé un hiver à couper les arbres qui surplombent le bief, et faire du bois sur un bateau. Croyez-moi ce n'est pas de la tarte, ça bouge tout le temps, et on risque la noyade, glacée bien sûr. Tant qu'à faire, à l'arrière du bateau, j'ai fait une plate-forme pour brûler les branches et broussailles, souvent enfumé aussi, et pas possible de se déranger. Encore une chose de faite.

Septième chapitre. Au niveau des pierres, il m'en manque toujours, de toutes tailles, la carrière n'est pas très loin. Autour de Champ-Martin, les cailloux poussent dans les champs.

Je suis allé à la ferme Bardet et de Debouver leur demander : où trouver des pierres ? Très gentiment, M. Bardet m'a dit de prendre ce que j'avais besoin, et M. Debouver avait une vieille grange qui s'écroulait, il m'a dit aussi de me servir. Je les en remercie encore une fois de plus. Un voisin de M. Bardet, qui doit être conseiller municipal à Anjouin, m'a dit que, dans la commune ils démolissaient une vieille maison, si je voulais des pierres je pouvais les prendre. C'était parfait car il y avait la pelle pour les charger.

Huitième chapitre. J'arrive à l'intérieur du moulin. Il faut sortir l'arbre complet de la roue de son emplacement pour mettre une couronne dentée de 1,20 m de diamètre, 171 dents. L'arbre de roue a 6 côtés, pas égaux, bien sûr. Il faut faire six ferrures différentes pour cercler, avec

Le moulin de Champ Martin

les 12 points d'ancrage pour les rayons. Il a fallu que j'improvise un système de palan pour soulever et manœuvrer cette masse lourde et encombrante.

Neuvième chapitre. L'arbre est mis en place. Je vais attaquer la roue, encore un gros morceau. Il y a déjà un bon bout de temps que je réfléchis à la question. J'ai mis deux ans pour la faire, car le devis que j'avais obtenu était de 180000 francs, alors qu'en la faisant moi-même le coût en matériaux est de 5000 francs de fers plats, cornières et fers en U, 3500 francs de boulons en inox -900 boulons-, 2000 francs de planches. La roue est conçue en 24 morceaux de 20 à 30 kg pièce. A la fabrication je l'ai démontée et assemblée environ 6 fois. J'ai fait un établi à la dimension de la roue avec des piquets d'un mètre de haut, avec un piquet central pour ne pas perdre la circonférence.

A ce stade, la roue est faite. Vient la phase du montage, là il faut être à deux : moi-même M. Lechat et mon copain Félix. Là encore, ça ne va jamais tout seul, ça bouge de partout, il n'y a rien qui se tient. C'est plus lourd : il faut enlever le balourd. Ça, plus ça, c'est fait. A la main, ça tourne pas trop mal, quelques réglages pour que ça tourne sans voilage. A mon avis, c'est concluant.

Dixième chapitre. J'arrive à la machinerie, qui n'existait pas, il a fallu l'inventer. Et c'est des heures et des heures de réflexion, encore des plans et des plans. Bien sûr, c'est bon. Mais le lendemain matin, c'est plus bon.

Un autre plan, une idée est venue dans la nuit, et on recommence. Je me lève parfois la nuit pour trouver une idée, la marquer pour ne pas l'oublier. Cela allait dans toutes les solutions trouvées, il faut prendre le meilleur, pas facile bien sûr. Il faut trouver le mécanisme, les pièces maintenant : une presse à foin, marque Casalise, et une presse à foin, marque Case, devraient faire l'affaire. Mais dans ce genre de chose, je suis toujours dans le doute : démonter les presses, et voir comment je peux faire pour faire tourner tout ça ensemble, avec le nombre de tours qu'il faudrait.
Toujours calculer, et ça !...

Onzième chapitre. Pour calculer le nombre de tours entre une couronne dentée de 1,20 m de diamètre, 171 dents, d'une autre de 94 dents, d'une de 64 dents, d'une de 17 dents, plus un volant à un tour pour 8. Et bien, moi je ne savais pas faire…
J'ai bien été à l'école comme tout le monde, mais à l'école je ne suivais pas, on me laissait au moins le calcul. J'ai trouvé un très bon professeur, un grand. Cinq rendez-vous, j'étais rassuré, à 55 ans j'ai appris ce que j'aurais du savoir à 14/15 ans. Mon professeur, c'est mon docteur, et en plusieurs rendez-vous il m'a appris à faire ces calculs, un grand merci pour lui. Au jour d'aujourd'hui, je peux vous dire que je sais. Je sais que l'on ne sait jamais assez, ça ce n'est pas de moi, mais c'est vrai, c'est de Jean Gabin, un grand pour moi, et que j'aime bien. Mais c'est la roue qui tourne.

Douzième chapitre. Bon : tour, pignon et couronne sont en place. Les premiers tours à la main, ça tourne pas trop mal. On va essayer avec l'eau. Je vais ouvrir la vanne, avec la peur que tout va se casser ? Ça a l'air de tourner. Ça tourne plutôt bien. Le volant tourne à 440, à 580 tours. C'est ce qu'il faut pour que le moteur tourne à 1500 tours. Reste à savoir la puissance obtenue au volant, car je suis dans le néant, comme à peu près toujours dans ce genre de travail. J'ai eu l'idée de mettre un banc de scie à bois pour tester la puissance, étant donné que pour scier du bois, il faut environ une puissance de 5 à 6 chevaux.

Je mets tout ça en place, une vieille courroie, et on essaie, la scie coupe pas bien. Ça pour essayer, ça marche pas mal, ça tourne bien. Bien. Rien ne bouge. Ça, c'est fait.

Treizième chapitre. J'arrive au stade électricité. Que vais-je mettre comme

La lettre de mon moulin

génératrice ? Renseignements pris, un peu partout. Je demande à Alain Proust s'il peut me trouver ce qu'il juge le plus approprié pour moi. Il me trouve une génératrice 7 KW à 1500 tours. A présent, je peux faire le support. Pour ça, c'est fini.

Quatorzième chapitre. Reste l'armoire électrique. Là, il faut un expert en la matière qui soit bien au courant de la situation. Ça coule de source, évidemment, au moulin. A contre priori, au moulin le courant d'eau et le courant électrique vont très bien ensemble. Ça fait une très bonne énergie qui ne pollue pas, et qui donne de l'oxygène aux poissons naturellement.

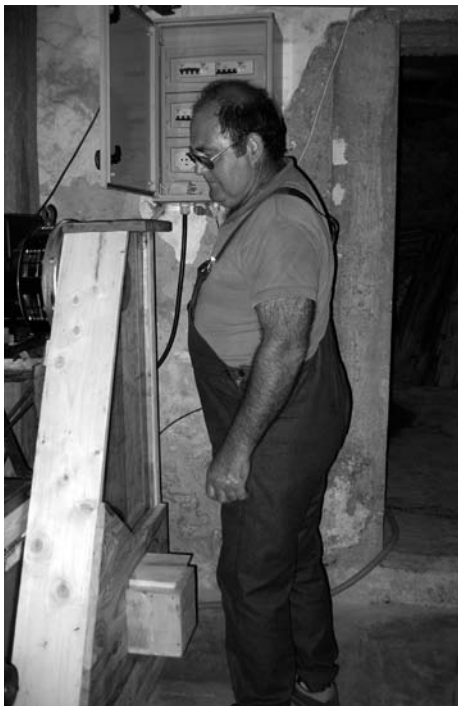

Expert, lui, mon deuxième demi-frère, on a été élevés ensemble à Mur de Sologne. Avec Christian et Michel on s'entendait très bien, et encore aujourd'hui. Il me fait prendre tout le matériel nécessaire, et m'installe tout ça. Encore ça de plus de fait.

Quinzième chapitre. Là encore un grand moment. Les minutes viennent fortes, de plaisir et de peur. Ça marche ou ça marche pas ? Christian me dit : ça devrait marcher, ça devrait être bon. Allez, tu peux aller ouvrir la vanne. J'exécute avec une grande angoisse. Ça change de l'ordinaire, l'angoisse est plus forte encore. Ça commence à tourner, avec la peur au ventre que ça marche pas, ça. Silence. Toujours aucun bruit, bizarre. Pourtant, ça a l'air d'aller. Trois à quatre minutes se passent… La lumière s'allume, au total 13 lampes de 100W sont allumées en grand. Ouf ! ça marche bien.

Huit ans à huit ans et demi de travail, de sueur, pour faire jaillir la lumière au moulin. Merci Christian, ça marche du premier coup, sans que tu reviennes sur ton travail. Bravo.

Seizième chapitre. Il y avait un problème à résoudre, celui de la vanne, car pour l'ouvrir il fallait sortir dehors, faire 50 mètres aller et retour, ça ne pouvait pas aller. Encore pas mal de méditation sur le sujet. Question à peine posée, solution résolue dans ma tête : il me fallait deux renvois d'angle pour pouvoir mettre la manivelle au plus près du poste de commande électrique à l'intérieur.

Le bon jour était encore là : je fais un tour à Villefranche sur Cher à la brocante vide grenier, et encore là, je tombe sur trois renvois, deux petits et un grand, il m'en fallait deux.

Un mois au moins pour mettre tout ça en marche. Très bien, tout est en place.

Dix-septième chapitre. Encore un problème à résoudre, celui de régulateur de vitesse pour l'ouverture de vanne et la fermeture automatique. Là, il faut trouver les solutions. Au jour où j'écris, j'ai plusieurs solutions, mais cela ne me convient pas à 100%. Alors, je médite… Par ailleurs, j'ai un régulateur à boules que j'ai récupéré dans un moulin à Chaon, à 6 Km de La Motte Beuvron, que ses propriétaires voulaient tout démolir, pour gagner 10 m2, alors qu'ils avaient peut-être 2000 m2 habitables. Quel gâchis à mon goût !

Bonne turbine qui tournait. Tout était encore en état de fonctionner. Il y avait juste à mettre une génératrice à la place de l'ancienne qui n'y était plus. Ça sert à rien que je parle de ça, mais ça me peine beaucoup. J'ai tout démonté et récupéré, turbine comprise, environ 4 tonnes.

Dix-huitième chapitre. Je reviens à mon moulin, au régulateur. Beaucoup de temps et de réflexion pour le mettre en bonne place. Une poulie à remettre, avec le bon nombre de tours à la bonne place toujours. C'est fait, ça tourne bien, et à peu près à la bonne vitesse, même la petite cloche fonctionne. Un coup de cloche : ça tourne pas assez vite, deux coups de cloche rapprochés : ça tourne trop vite. Quand ça sonne pas entre les deux : la vitesse est bonne, le meunier peut dormir d'une oreille… Ah non ! Pour moi, quand ça tourne, faut toujours le surveiller. Et pour moi, c'est une grande jouissance de le voir tourner à son bon régime et à sa place.

Le moulin de Champ Martin

Dix-neuvième chapitre. La meulerie. j'y viens, ce dimanche matin, 7 septembre 2007, à 10 heures : tout est complet, il faut restaurer quelques morceaux de menuiserie, disons peut-être la moitié, mais pour moi c'est facile : j'ai le modèle. Alors, affaire à suivre, dans l'année qui suit, je pense.

Vingtième chapitre. J'arrive au blutoir. Une petite histoire, encore par hasard, mais par contre qui remonte vers les années 1978 ou 1980. J'ai récupéré ce vieux meuble aux Etablissements Lardeux, vendeur de meubles, route de Selles à Romorantin, lieu-dit Saugirard. Nous étions en train de refaire le parking autour du magasin, et derrière un tas de vieux meubles, qui allaient partir au feu ? Déjà depuis longue date, j'ai une tendance pour tout meuble ancien. Je vois ce qui me paraît être une vieille maie, sans plus, me paraissant pas en mauvais état. Je demande à Monsieur Lardeux si je peux la récupérer et il me dit que je pouvais. Merci, Monsieur Lardeux.

Je mets ce meuble au fond du hangar, puis je l'oublie pendant tout ce temps. Au cours des visites des moulins, il y a peut-être 3 ou 4 ans, en conversant entre nous tous de l'Association, on discute bluterie et blutoir. Dans un moulin, j'en vois un spécimen qui me met la puce à l'oreille. Pour moi c'était un meuble à confitures. Dans un grenier de mon moulin, où je n'avais pas encore jeté un œil, surprise : un objet en bois cylindrique avec des marteaux en bois qui avaient beaucoup servi, car usés par les chocs. Un mètre vingt de long, trente-cinq centimètres de diamètre, c'est le reste du blutoir de Champ-Martin, et la maie que j'avais récupérée était un ancien blutoir, qui avait été transformé en meuble de maison, car à l'époque il n'y avait pratiquement pas de meubles.
Aujourd'hui, le puzzle est reconstruit. Le blutoir est prêt à mettre au moulin, et à tourner à nouveau. Encore une petite histoire vécue et vraie.

Vingt-et-unième chapitre. Entre tout ce temps, démontage à Varenne sur Fouzon d'un moulin sur le Fouzon, près du stade. Un gâchis, car le mécanisme était de toute beauté, ainsi que la roue. Enfin… Au centre de Graçay, où nous avons fait notre rassemblement, là aussi j'ai récupéré tout ce qui restait avant destruction. Là il y avait une belle turbine aussi, avec une chute de 3 mètres. Une belle centrale électrique, encore à mon avis, qui aurait pu éclairer tout Graçay, encore du gâchis.
Ainsi j'ai redonné vie à mon moulin, mais lui m'a fatigué un peu.

C'est la roue qui tourne, pour combien de temps ?
La pensée du jour, pour la planète : « Celui qui la détruit ne devrait plus avoir le droit de marcher dessus, ni de la piétiner. »

M. Alain Lechat

L'énigme de Champ Martin

Lors d'une de nos visites au Moulin de Champ Martin, la plupart des membres de l'Association était déjà repartie, lorsque M. Lechat, s'approchant de moi avec un air mystérieux, m'a dit : « Venez ! En rangeant le moulin pour préparer la visite d'aujourd'hui, j'ai découvert quelque chose qui va sûrement vous intéresser. J'attendais qu'il y ait moins de monde pour vous le dire.»

Tel un conspirateur, mais avec un grand sourire heureux, il m'a fait faire le tour du moulin pour aller de l'autre côté du mur du petit local où se trouve la roue toute neuve. Après avoir déplacé quelques planches appuyées contre le mur, avec une torche électrique il a éclairé un graffiti d'environ 40 centimètres.

Et là est apparue, creusée dans le torchis, une croix assez grande. En regardant plus attentivement, juché sur le bras droit de la croix, on voyait un petit personnage de profil. Portant un vêtement en forme de triangle ou de trapèze, que l'on pourrait identifier comme étant une blouse ou une pèlerine, des sabots aux pieds, un chapeau plutôt haut et une pipe, assez longue façon artiste, ce personnage était dépourvu de bras comme s'il était enveloppé dans une houppelande.

Jamais auparavant M. Lechat ne l'avait vu ce dessin ! Tellement occupé par tous ses travaux, le bief à dégager, puis la toiture à refaire, puis la roue et le mécanisme à remonter, il avait laissé ce débarras encombré comme lorsqu'il était entré en possession de son moulin.

La semaine précédente, et pour faire honneur aux membres de l'Association, poussé aussi par sa compagne, il s'était décidé à faire un peu de ménage et de rangement dans ce petit appentis, qui ne communique pas avec le reste du moulin.

Et voilà, cette surprise l'attendait, depuis dix ans. Qui est donc ce petit bonhomme ? Pour ceux qui s'en souviennent, il ressemble à un dessin du poète Arthur Rimbaud, tel qu'il s'est représenté au moment de sa turbulente adolescence, lorsqu'il est « monté à Paris » retrouver d'autres poètes. C'est la pipe de « rapin » qui y fait penser, et le chapeau un peu haut.

Par contre, pourquoi est-il juché, debout, sur un des bras de la croix ? Le personnage et cette dernière sont-ils de la même époque ? Le mystère demeure.

Et cette croix ? Ne serait-elle pas plus ancienne ? Le Moulin de Champ Martin, nous l'avons vu, est difficile à trouver, enfoui au creux du vallon, il est bien protégé des regards indiscrets. Et là, l'imagination s'emballe. Tout prouve que les bâtiments sont anciens, même si nous n'avons pas encore pu trouver aux Archives la date de construction du moulin, en voyant sa structure, on peut raisonnablement penser qu'il existait déjà avant la Révolution de 1789.

Et nous y voilà. Cette croix ne serait-elle pas là car, à Champ Martin, des messes étaient célébrées discrètement en pleine période révolutionnaire ? Par un curé réfractaire, qui aurait refusé de prêter serment aux Sans-Culottes ?

Cela expliquerait la pèlerine, ou bien est-ce une soutane, et le chapeau du petit personnage… Certes, il y a la pipe au coin de la bouche, mais on pouvait bien, même en étant curé, s'accorder un petit péché, en ces temps troublés.

La voici, l'énigme de Champ Martin. Si parmi les personnes qui liront ce petit article, il y en a qui sont férues d'Histoire, et plus particulièrement celle des alentours de 1789, leur avis nous serait très précieux. Peut-être l'une d'entre elles a-t-elle déjà vu quelque chose de semblable ?

Dominique Gille-Aybes

Le moulin de Champ Martin

Projet de règlemen
Bourges - le

La rivière du Fouzon

nt - Plan des lieux
13 mai 1870

Les lois sur l'eau

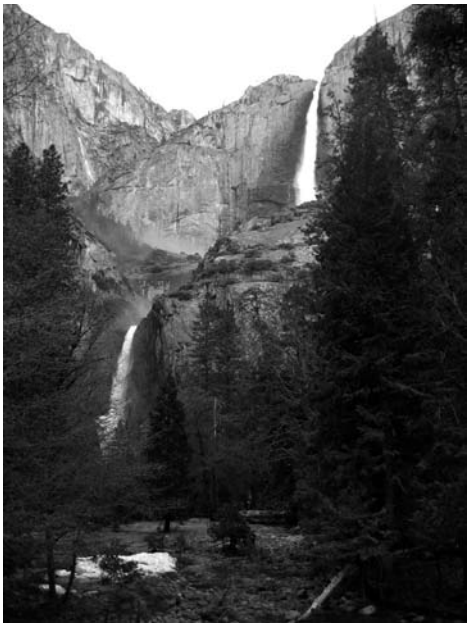

Il y a deux types de cours d'eau en France :

•Les cours d'eau domaniaux résultent d'un simple classement dans le domaine public de l'Etat. Leur entretien incombe donc à l'Etat par l'intermédiaire des **DIREN** (Direction Régionale de l'Environnement). Il y a aussi les **VNF** (Voies Navigables de France) dont le budget de fonctionnement a été réduit, et qui devrait devenir « rentable ». D'autre part, dans le cadre de la déconcentration des services de l'État, plusieurs cours d'eau ou parties de cours d'eau devraient passer sous le contrôle des collectivités locales. Enfin certains articles du **code civil** régissent également la politique de l'eau.

•Faute de définition juridique, on caractérise les cours d'eau non domaniaux par opposition aux cours d'eau domaniaux. Les cours d'eau considérés comme privés ne sont pas navigables, ni flottables. Les ruisseaux, les torrents, ou petites rivières rentrent dans cette catégorie ; leur entretien incombe aux riverains.

La politique de l'eau est régie par la loi sur l'eau de 1992, la **DCE 2000** (Directive Cadre Européenne de 2000) et la loi sur l'eau de 2006. Bien que nous soyons dans une période transitoire où tous les décrets d'application ne sont pas encore publiés, les conditions juridiques générales sont réunies et les structures se mettent en place pour mettre en œuvre la politique de l'eau. Les propriétaires de moulins sont des acteurs de rivière, à ce titre, ils se doivent de participer aux enquêtes publiques imposées par la **DCE**. Il est donc essentiel qu'ils connaissent l'organisation de la politique de l'eau, le nom et le rôle des organismes qui y participent.

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a pour objet d'organiser les principes de gestion équilibrée et décentralisée de la ressource en eau. Elle confère aux **agences de l'eau** la responsabilité d'établir un document le **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux) qui va servir de document de référence pour la gestion de la politique de l'eau dans leur bassin hydrographique respectif. Les **agences de l'eau** sont chargées de la mise en œuvre de la politique de gestion de l'eau de l'ensemble des cours d'eau au niveau national.

Pour créer un périmètre à l'intérieur d'un bassin, il revient aux acteurs locaux de préparer un dossier auprès du Préfet. Celui-ci, après consultations des collectivités locales et usagers du périmètre ainsi que du **Comité de bassin** (Parlement de l'agence de l'eau) délimite le périmètre et constitue une **CLE** (Commission Locale de l'Eau).

Le périmètre est forcément une unité de territoire où s'imposent des caractéristiques physiques cohérentes ; « **les masses d'eau** » (Une masse d'eau est une unité cohérente d'eau du point de vue hydro-morpho-biologique). Par exemple un bassin versant, une nappe d'eau souterraine, une zone humide, un estuaire.

La **CLE** est une assemblée présidée par un élu et composée pour moitié d'élus, pour un quart des représentants des usagers et pour un dernier quart des représentants de l'Etat. Les représentants des usagers, dont les propriétaires de moulin font partie, ne peuvent être que des délégués de syndicats de propriétaires constitués ou à défaut un représentant de la propriété foncière ou forestière. Les associations comme la nôtre ne peuvent pas siéger dans les **CLE** (décret 1213 du 14 août 2007). Dans son périmètre particulier la **CLE** joue le même rôle que l'agence de l'eau dans son bassin. Elle sera chargée de gérer la préparation et d'approuver un document appelé le **SAGE**. Ce document est établi avec le concours des usagers de l'eau de la masse d'eau concernée. Il fixe les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné, il répartit l'eau entre les différentes catégories d'usagers, il identifie et protège les milieux aquatiques sensibles et enfin, il définit les actions de développement et de protection des ressources en eau et de lutte contre les inondations.

A l'issue de sa préparation et après une phase de consultations du public, le **SAGE** est approuvé par arrêté préfectoral. Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités publiques devront être compatibles avec le **SAGE**.

La Directive Cadre Européenne (DCE)

(Extrait du rapport Dambrine sur l'hydroélectricité)

La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, fixe des objectifs ambitieux de bon état ou de bon potentiel écologiques des eaux en 2015. La première étape de la démarche consiste en un classement des différentes « masses d'eau existantes », en masses d'eau naturelles, masses d'eau fortement modifiées et masses d'eau artificielles.

Pour les masses d'eau naturelles, un objectif de bon état est fixé. Pour les masses d'eau fortement modifiées un objectif de bon potentiel est assigné. La directive a été transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004. La première étape a été réalisée par le classement des différentes masses d'eau en France. La seconde étape est la préparation du plan de mesure qui doit commencer en 2009. Les objectifs de la directive cadre sur l'eau trouveront leur traduction dans les **SDAGE** au niveau des Bassins et les **SAGE** au niveau des masses d'eau.

Organisation de la politique de l'eau

La directive cadre sur l'eau conduit à une approche fondamentalement différente dans la recherche d'une bonne qualité des eaux. Ne fixant pas des dispositions a priori (par exemple la valeur du débit réservé), elle fixe **des objectifs de résultat** (par exemple le nombre des espèces présentes dans la rivière). De ce fait, les mesures à prendre sont à apprécier par leurs effets sur l'écologie des cours d'eau.

Toutefois, selon ses considérants, la directive cadre sur l'eau est fondée sur le principe du développement durable : par conséquent les mesures qui seront prises en son nom devront trouver un juste équilibre avec les autres dimensions du développement durable (développement économique, progrès social) et avec les autres politiques dont, notamment, celles de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables.

La loi sur l'eau de 2006 a modifié la loi de 1992. Elle renforce la gestion locale et concertée des ressources en eau ainsi que la portée juridique des **SAGE**, les rendant plus contraignants pour les riverains. En principe, lorsque tous les décrets d'application seront sortis, la loi de 1992 n'aura plus d'existence que pour les historiens.

Il est à signaler que la loi de 2006 a inclus une préconisation du rapport DAMBRINE, à savoir que toutes les études de bassin versant devront obligatoirement recenser les possibilités hydroélectriques. Cette clause est vigoureusement combattue par certains services des **DIREN** et Agences de l'Eau. **Nous devons faire en sorte de rappeler cette obligation si elle n'est pas satisfaite.**

Gestion nationale par bassins : les agences de l'eau.

La mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau est assurée par les **agences de l'eau** qui sont les instruments économiques de l'Etat créés en 1964. Elles sont placées sous la tutelle du ministère de l'environnement et sous celle du ministère chargé des finances. Elles sont administrées par un **Conseil d'administration** composé de 35 membres représentants des élus, des usagers de l'eau, des membres de l'Administration. Le **Comité de Bassin** est le parlement qui comprend un président nommé par décret et 129 titulaires, qui sont les représentants des collectivités territoriales, **des représentants des usagers de l'eau**, des représentants de l'Etat. Les agences de l'eau sont au nombre de six, réparties sur le territoire autour des grands bassins hydrographiques français : Loire, Seine, Garonne, Rhône, Rhin et Escaut. Notre département du Loir-et-Cher fait partie du bassin Loire Bretagne.

Gestion locale par masses d'eau : les CLE (Commission Locale de l'Eau)

La mise en œuvre des politiques locales de gestion de l'eau est assurée par la **CLE** qui est une assemblée délibérante. Sa composition a été décrite plus haut. Parmi les membres de la **CLE**, est élu le bureau de la **CLE** qui prépare les dossiers, les missions de coordination, le suivi des études et les séances de la **CLE**. Cette assemblée va délibérer sur les propositions des différents acteurs qui participent à l'élaboration de son **SAGE**.

Organisation des SAGE dans le Loir-et-Cher

Notre département est traversé par trois bassins versants : le bassin de la Loire (la Loire étant un fleuve domanial), le bassin du Cher (le Cher étant une rivière domaniale), le bassin du Loir. Deux SAGE sont constitués, il s'agit du SAGE de la Sauldre (création de la CLE en avril 2005) et du SAGE du Loir. Nous sommes représentés dans les deux programmes. Le SAGE du Loir a tenu sa première réunion le 5 février 2008.

Compte rendu de la réunion du 5 février 2008 : le SAGE Loir

La mise en œuvre des politiques de gestion de l'eau du Loir est assurée par la CLE Loir qui se compose de 64 membres et présidée par le maire de La Flèche. Pour élaborer cette politique de gestion la CLE a créé trois groupes techniques locaux : le Loir Amont, le Loir Aval et la Braye dans lesquels l'ASME participe avec l'association des moulins et rivières de la Sarthe. Les groupes techniques locaux sont présidés par le président de la CLE, leur composition est libre à condition de ne pas dépasser entre 20 et 30 personnes. On y retrouve des élus, des représentants de l'Etat et des usagers de l'eau dont nous faisons partie. C'est dans ce contexte que s'est déroulée la réunion du 5 février.

Après avoir rappelé les grandes étapes de la politique de l'eau à l'échelon national et européen définies plus haut, le bureau de la CLE nous a présenté en détail son programme de mise en œuvre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques dans le bassin du Loir. Ses objectifs sont de répondre à la directive européenne, de revenir au « bon état écologique » des eaux de surface pour 2015 et de définir les actions pour diminuer les risques de crues. Ce programme est un outil de planification doté d'une portée juridique qui s'impose aux riverains comme à l'administration. **Il est élaboré de manière collective par les acteurs locaux et doit permettre de satisfaire les besoins de tous, sans porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.**

La première étape consiste à faire l'état des lieux et faire une expertise globale des milieux et des usages de l'eau. Cette phase, d'une durée de 10 mois, va être effectuée par une société nantaise (ASCE) dont le travail va consister à collecter tous les renseignements sur l'état des rivières du bassin du Loir en faisant participer les organismes représentés dans cette réunion. Une autre association loi 1901 (CPE) est chargée d'une mission de concertation et de médiation entre les différents représentants de ces organismes.

Les autres étapes à venir se dérouleront de la manière suivante :

- Diagnostic global, définition et hiérarchisation des enjeux et des problématiques d'une durée de 8 mois,
- Tendances et scénarii, scénarii évalués

Les lois sur l'eau

au regard des objectifs,
•Choix de la stratégie, définitions des grandes orientations,
•Rédaction du SAGE,
•Consultations des acteurs, validation finale
•Mise en œuvre.
La prochaine réunion est prévue pour novembre 2008.

Projet de SDAGE de l'agence de l'eau Loire Bretagne

L'agence de l'eau Loire Bretagne a approuvé son projet de SDAGE en novembre 2007. Elle doit le soumettre à une enquête publique au cours du premier semestre 2008. Dans ce projet elle prétend toujours que la modification des milieux aquatiques (aménagements des berges, recalibrages, **biefs, seuils en rivière**…) est la première cause de difficulté pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau en 2015. Bien que cela soit exprimé d'une autre manière, les moulins sont toujours dans le collimateur en dépit des observations que nous avions faites dans une lettre en réponse à leur enquête de 2005. Pourtant la modification des milieux aquatiques s'est faite avec l'introduction des moulins et date de plusieurs siècles. Il n'y a pas de corrélation directe avec la raréfaction de la faune aquatique que l'on peut évaluer à quelques dizaines d'année. Elle coïncide plutôt avec le développement de l'agriculture intensive, de l'industrie chimique et de l'urbanisation désordonnée.
Dans toutes les études officielles ou administratives, à propos du bon état écologique de l'eau, il n'est pratiquement jamais fait mention de la dégradation des eaux par les nitrates, pesticides, résidus d'antibiotiques et d'oestrogènes (ces derniers non traités par les STEP pour cause de coût). Or plusieurs études ont démontré que les poissons mutaient et étaient incapables de se reproduire à cause de ces effluents (Labo écotoxicologique de l'université du Havre, University of Sussex…). Sans parler des PCB, qui ont motivé des arrêtés d'interdiction de consommation de certaines espèces piscicoles dans plusieurs bassins, (Rhone, Seine-aval, Meuse, Moselle…) Il n'y a que dans le sud ouest où l'agence de l'eau Adour Garonne a un point de vue différent. Dans son SDAGE elle place la lutte contre les pollutions diffuses (nitrates, pesticides…) comme une priorité. Dans les autres agences de l'eau le discours est le même qu'en Loire Bretagne, cela semble être un mot d'ordre national. Pour quelles raisons ? Là est la question.

En conclusion, nous devons être vigilants pour éviter d'irréparables erreurs, comme celle d'abaisser le niveau d'eau des rivières comme il en est question et qui pourrait avoir des conséquences immédiates et irrémédiables sur le bâti riverain par assèchement des fondations. Il est donc important que nous fassions entendre notre voix et que nous agissions en cohérence avec l'association des moulins et rivières de la Sarthe et la FFAM pour défendre nos moulins.

A. Lacour - J.-M. Pingault

Glossaire

CLE : Commission Locale de l'Eau
DCE :
Directive Cadre européenne sur l'Eau
DIREN :
Direction Régionale de l'Environnement
DCO : Demande chimique en oxygène
EH :
(équivalent habitant) unité caractérisant la pollution journalière rejetée par un habitant. Elle permet de comparer la pollution domestique avec la pollution industrielle de composition équivalente
LEMA :
Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006
MAE :
Mesure agri environnementale, elle vise une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux…) dans les pratiques agricoles (limitation de l'utilisation des engrais et des pesticides, réduction des impacts des élevages)
MEDD :
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
METOX :
Paramètres établis par les agences de l'eau, afin de percevoir les redevances de pollution. Le METOX est calculé par la somme pondérée (en g/l) de huit métaux et métalloïdes, affectés de coefficients de pondération liés à leur toxicité : mercure 50, arsenic 10, plomb 10, cadmium 10, nickel 5, cuivre 5, chrome 1, zinc 1.
ONEMA :
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ex-CSP : Conseil Supérieur de la Pêche)
PDM : Programme de mesure
PGE : Plan de Gestion des Etiages
SAGE :
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE :
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
COMINA
(commission des milieux naturels aquatiques)
COGEPOMI
(commission de gestion des poissons migrateurs)

La vie de l'association

Voici les moments marquants de l'année 2007 pour notre Association.

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu à Graçay le 24 avril 2007.

Le compte-rendu fait par M. André Lacour, président, est reproduit in extenso dans ce bulletin, quelques pages plus loin.

Le dimanche 24 juin 2007,
la Journée du Patrimoine de Pays et la Journée des Moulins ont eu lieu ensemble.
En voici le résumé.
La journée des moulins 2007 a battu les records de participation du public avec 1 400 visiteurs. Les moulins qui ont participé aux animations sont, le Moulin de Rochechouard, le Moulin d'Ouchamps, le Moulin de la Plaine à Trôo, le Moulin de Varenne à Naveil, le Moulin d'Arrivay à Fossé, et le Moulin à Vent de Nouan sur Loire.
Il faut ajouter, dans le cadre de la Journée du Patrimoine de Pays, la participation des syndicats d'initiative de Saint Aignan, et de la commune de Châteauvieux, avec sa Maison des Balances.
La FFAM renouvelle sa participation au comité de pilotage de la Journée du Patrimoine de Pays et de la Journée des Moulins, pour l'année 2008. Le thème retenu pour cette année s'intitule : « Lieux de production agricole, industrielle, artisanale ».
Cette manifestation aura lieu le troisième dimanche de juin, soit le dimanche 15 juin 2008. André Lacour

Les activités en 2007
au moulin de Rochechouard
Cinq cents enfants environ sont venus visiter le moulin de Rochechouard durant la saison 2007, dans le cadre des activités de plein air pour les écoles primaires et les centres de loisirs : « Etoile Cyclo », « Petites Randos », découverte d'un lieu de patrimoine local.
Différentes expositions ont été mises en place au Moulin au cours de la saison : un santonnier début mai, plus de 150 personnes sont venues le voir, fin mai pour l'exposition de patchwork avec l'association méroise de l'UMDC, 150 personnes se sont déplacées, courant juin l'exposition sur le thème de l'Archéologie en Beauce Ligérienne avec des collections privées de pièces trouvées localement, 220 personnes y ont eu accès. Une exposition prêtée par la Centrale nucléaire de Saint Laurent des Eaux a attiré une centaine de personnes dans le cadre de la Journée des Moulins. Pendant l'été, le Conseil général de Loir et Cher a prêté son exposition « De la terre cuite à la faïence » enrichie de nombreuses pièces locales que plus de 500 personnes ont pu admirer. Pour clôturer la saison, M. Fontaine, artiste peintre sodobrien, a attiré plus de 360 personnes.
Comme de coutume, nous avons participé aux manifestations départementales dans le cadre des Jours de Loire, et nationales pour les Journées du Patrimoine.
C'est ainsi que nous vous annonçons, non sans une certaine fierté, qu'environ 3500 personnes sont passées au Moulin de Rochechouard en 2007. Cela nous encourage vivement à poursuivre nos efforts. Nicole Fiot

Le 30 juin 2007,
la balade en canoë à Douy

Au départ nous étions cinq canoës, aux abords du Moulin de Courgain à Douy sur le Loir, par un matin d'un temps couvert. Après avoir effectué une visite au propriétaire pittoresque, et à son moulin encore en fonctionnement, nous nous élançâmes vers Cloyes, notre première escale. Loin de la circulation automobile et du brouhaha des villes, nous voguions sans effort apparent, appréciant les charmes de la nature. Avant d'arriver à Cloyes, ce parcours hors du temps s'achevant, et les efforts apparaissant, le retour à la civilisation se précisait, même si elle se donnait des allures anciennes. Nous longions, en effet, le Château de Montigny-le-Gannelon, datant du XVe mais très remanié au XIXe siècle. Sa stature majestueuse vue de la rivière, laissant voir

la Nouvelle République dimanche 24 juin 2007

actualité | loir-et-cher | 3

Un citadin promu meunier d'opérette au fil de la Tronne

Suèvres. En poussant la porte du moulin Rochechouard, on fait de surprenantes rencontres. Comme celle de Claude Petit, meunier sur le tard, qui connaît le secret de tous les mécanismes.

Béatrice Bossard
nr.blois@nrco.fr

Il est vêtu de blanc comme la farine qu'il serait censé moudre, a gardé son bonnet de nuit sur la tête comme s'il ne quittait jamais son poste. Claude Petit est un meunier à l'ancienne, mais juste pour faire revivre la tradition et surtout donner une âme au magnifique moulin Rochechouard à Suèvres. Comme il ne tourne plus depuis 7 ans, nul besoin d'y passer ses jours et ses nuits ; le feu ne risque pas de prendre par surprise dans cet endroit jadis surchauffé et truffé de matières inflammables.
Pour le plaisir du public, en revanche, Claude et ses camarades joueront le jeu à loisir aujourd'hui encore. Car comme dans une dizaine de villages du Loir-et-Cher, les moulins révèlent ce jour leurs trésors. *« Je suis un Parisien venu passer sa retraite à Suèvres. J'ai intégré le monde associatif et me voilà ici à faire rire les enfants ! »* Son accoutrement devenu désuet a pu survivre à Suèvres grâce à l'Association de sauvegarde des moulins à eau 41 qui a hérité du moulin Rochechouard, et au syndicat d'initiative de Suèvres et Cour-sur-Loire qui en a la gestion.
« Je suis un citadin devenu meunier d'opérette ! J'ai découvert le monde passionnant des mécanismes du moulin à eau. Celui-ci a conservé sa roue et sera en mesure de fonctionner quand les travaux de restauration seront achevés. Ici, il y a un minimum d'engrenages et de meules. Les visites peuvent donc se dérouler en toute sécurité. » Claude a découvert le patrimoine unique et rare qui dormait près de chez lui. Et a choisi de le faire partager, aux côtés de nombreux autres bénévoles. 18 moulins à eau et 2 à vent fonctionnaient jadis à Suèvres. Une activité courante dont il ne reste que quelques perles rares.

« Il y a beaucoup de moulins, mais peu peuvent être ouverts à la visite comme celui de Rochechouard. » (Photo NR, Jérôme Dutac)

La vie de l'association

un appareil en damier de brique et de pierre, est remarquable. Encore quelques encablures et un barrage sur le Loir nous obligea à emprunter un petit ruisseau qui laissait juste la place du passage de nos canoës. Enfin, nous voici à Cloyes, rejoints par Armelle et Pierre. Il était temps de pique niquer pour reprendre des forces et se reposer. Mais la fatigue se faisait sentir : un canoë ne reprit pas le départ, ses passagers rejoignirent la voiture-balai d'Armelle et Pierre. La balade continua en direction de Saint Jean Froidmentel avec un vent de face qui ne facilitait pas la progression sur un Loir, large et moins sauvage, où se succédaient les bords d'eau habités. Une citadelle moderne pointait à l'horizon :

la minoterie de Saint Jean Froidmentel toujours en activité barrant le Loir. Un autre canoë abandonna, la voiture-balai n'était plus assez grande. On décida de ramener la voiture remorque pour accueillir les derniers canoéistes courageux qui allèrent jusqu'à Saint Hilaire-la-Gravelle. Ce fut une grande journée, riche en événements.

Nous remercions Eric pour l'organisation, Armelle et Pierre pour le reportage photo, et leur soutien aux canoéistes en peine.
André Lacour

Le 29 septembre 2007
à Trôo randonnée pédestre
Sous un soleil resplendissant, nous arrivons les uns après les autres au Moulin de la Plaine, à Trôo, où nous attend, à l'entrée du Parc de l'Ile aux Reflets, notre ami et meunier, Martial Chevallier.

Aujourd'hui, les membres de l'Association, marcheurs courageux, se retrouvent pour visiter, sous l'égide de notre président, André Lacour, la petite cité troglodyte de Trôo, perchée à 129 mètres d'altitude sur une falaise de tuffeau qui domine le Loir et la jolie petite église à fresques de Saint Jacques des Guérets. Partant de la Collégiale de Saint Martin à Tours, haut lieu de la chrétienté au Moyen Age, l'un des chemins du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle passe par ici.

Nous montons, en voiture, vers la Collégiale romane, que nous visiterons après avoir admiré le point de vue, paysage si beau qu'il a inspiré des chansons, sur la Vallée du Loir depuis la Butte, ancienne motte féodale. Il fait beau et nous voyons entre autres, au loin les donjons de Lavardin et de Montoire, ou plutôt ce qu'Henri IV a bien voulu en laisser, et à nos pieds, le ruban argenté du Loir.
Nous entrons dans la Collégiale Saint Martin, patron des meuniers, où nous

admirons les voûtes et les sculptures.
Nous passons murmurer quelques mots au « Puits qui parle ».

Ensuite, nous descendons petit à petit à travers les sentes qui serpentent le long de la colline, jetant un œil dans les jardins aux plantes méditerranéennes, qui se sont acclimatées sans difficulté sur ces terrasses si bien ensoleillées.
Empruntant tantôt raidillons, tantôt escaliers, nous arrivons à la Cave-Exposition, une des dernières à avoir été habitée par une famille jusqu'en 1952. Derrière la façade taillée dans le roc, deux galeries parallèles, l'une sert d'habitation, tout y est encore en place, le lit à rouleaux avec son rideau, le broc et la cuvette, la table ronde où le couvert est dressé, la marmite dans la cheminée, dont le conduit traverse l'épaisseur du rocher. Ne seraient-ce les parois taillées dans le roc, c'est un habitat traditionnel du XIXe siècle, mais par une ouverture creusée dans la pièce on accède à l'autre partie, réservée au travail. Sur les murs, on voit encore les traces laissées par

La vie de l'association

les barres des métiers à tisser. Les habitants de Trôo avaient, comme tout un chacun, des moutons, mais originalité, leurs champs étaient sur le toit de leur maison, ou plutôt, les maisons étant troglodytes, les moutons broutaient l'herbe de la colline, au-dessus de la maison. Champs un peu surréalistes car émaillées de cheminées qui fumaient au gré des saisons, et à l'heure de la soupe.
Louis XI ayant décidé de donner une certaine richesse à sa région de Touraine, avait imposé la culture du mûrier, qui se plaisait au soleil de Trôo, et l'élevage du ver à soie. Et nos paysans d'élever ces petites bêtes. Ils faisaient également pousser du lin, les linières étaient nombreuses dans la région, et du chanvre. Toutes ces matières si diverses étaient tissées dans les galeries souterraines, riches en eau. Et même, à certaines périodes de l'année, quand le chanvre trempait, « rouissait », avant d'être utilisé, à Trôo, ça ne sentait pas bon du tout…

Mais qui donc avait creusé toutes ces galeries, où habitaient encore, avant la guerre de 39-45, et même dans les années 1950, les plus pauvres de la cité ?

C'est la seconde partie de notre visite : les « caforts ». Une dame très accorte nous a fait visiter, un peu en contre bas, une carrière de tuffeau. Elle nous a raconté avec force détails comment les carriers s'y prenaient pour faire éclater la roche en introduisant des coins de bois dans les veines du rocher. Comment la roche, avec un jeu de chiffons mouillés finissait par éclater et tomber en un seul bloc, cube presque parfait de plusieurs centaines de kilos, pour lequel l'ouvrier n'était payé qu'une fois le bloc sorti intact. Sinon, il n'avait plus qu'à recommencer le même travail et à faire « chanter la pierre ».
Pour finir nous avons visité une maison, « Les Yuccas ». Même si ce vocable est un peu étrange dans ce contexte, le mot grotte serait plus adapté. Peu de fenêtres, car creusée dans le roc, mais claire quand même, avec une belle vue sur la vallée et Saint Jacques. On voyait au loin arriver l'envahisseur et le dédale des galeries était la meilleure sauvegarde en cas de siège… Mais il ne faut pas tout vous raconter ! Allez à Trôo, cela vaut la promenade.
Bref, les pièces succèdent aux pièces. Si la famille s'agrandit, pas de problème : on creuse une pièce de plus ! Mais gare à ne pas « tomber » chez le voisin, car ce sont des procès à n'en plus finir… Parfois, le hasard, et le pic, font bien les choses : on trouve une grotte oubliée et le travail est déjà fait, il suffit de déblayer un peu la poussière de tuf qui s'y est accumulée au fil des années.
Avantage intéressant, en ces temps de disette énergétique, la température y est constante, 14° ou 15° centigrades, un petit feu dans la cheminée, voir plus haut c'est le cas de le dire, et il fait bon dans l'habitation.
Vivre dans une grotte ? Brou ! Cela vous fait un peu peur ? Et pourtant, beaucoup d'artistes, et parmi eux un certain nombre de « Parisiens », attirés par l'originalité des lieux et la beauté de l'endroit, est venu s'installer petit à petit dans cette cité troglodyte. A tel point que c'est devenu très « branché » d'avoir sa maison à Trôo !
D'ailleurs, pourquoi ce nom étrange ? Et cette orthographe hasardeuse ? La légende raconte, nous sommes à quelques pas de la frontière qui séparait le Royaume de France du Royaume d'Angleterre, lors de la Guerre de Cent ans, que le mot « trou », les Anglais l'avaient ainsi orthographié : «T R deux O » ! Mais cette explication n'a sans doute rien d'historique…
Peu importe, les « troglos » c'est ainsi que les habitants des grottes de la ville haute, se nomment entre eux, par opposition à leurs voisins d'en bas qui vivent eux dans des maisons plus traditionnelles, même si certaines pièces à l'arrière sont creusées dans le roc, de la ville basse, les «troglos» sont heureux à Trôo. On vient de loin pour les voir, ces étranges habitants dans de si étranges maisons… qui n'ont qu'une façade. Y aurait-il quelque chose de préhistorique dans l'humain du XXIe siècle ?
En tout cas, merci à André Lacour pour cette

promenade, autant instructive que sportive. Et cette bonne journée où le temps, cette

fois-ci était de la partie ! Merci également à Martial Chevallier chez qui, à l'ombre fraîche de sa terrasse au bord du Loir, nous avons tous partagé un verre bien mérité et bien venu, pendant qu'il nous racontait ses nouveaux projets et l'installation, ou plutôt la réparation, de sa turbine… avant des projets plus grandioses encore, mais là : chut ! c'est encore secret.

Quelques dates à retenir pour 2008

Samedi 17 mai 2008,
l'assemblée générale à La Ferté Villeneuil.
Dimanche 15 juin 2008,
la Journée des Moulins et la Journée du Patrimoine de pays.
La balade en Canoë, fin juin ou début juillet, la date précise sera décidée lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2008.
Samedi 17 septembre 2008,
la randonnée pédestre autour du Moulin de Gauchère à Montrieux en Sologne.
A bientôt. Dominique Gille-Aybes

La vie de l'association

Chanson
Sur la Butte de Trôo
Paroles et musique de E. Virfollet

Refrain
Touriste très aimable
Venu visiter Trôo
Et son site admirable
Qu'on ne sait vanter trop !
Monte l'sentier d'la Butte
Qui tourne en escargot
En haut de la volute
Tu verras si c'est beau
Tu t'rinc'ras la prunelle,
Et sans bouger d'ici
Avec ou sans jumell'
Tu verras dix lieues de Pays.
Mont'la d'ssus ! Mont'la d'ssus !
Tu verras de ton observatoire,
Saint Quentin, Lavardin et du Loir
les jolis serpentins et les trains !
Les moulins, Saint Martin, au lointain,
Les confins d'Indre et Loir,
Ternay, Saint Jacques, Artins,
Couture un peu plus loin,
Et le clocher de Montoire !

(...)

5e Couplet
Parfois la renommé
A son inconvénient
Certains jours de l'année
Sur la Butte souvent,
La foule est si dense
A vouloir y monter
Qu'nos Edil's par prudence
L'ont fait barricader
Depuis c'temps là, l'on paye.
Beaucoup le trouv'nt amer
Faut pas qu'ça les effraye
Tout dans l'pays du Loir est cher !

6e Couplet
On voit… que sais-je encore ?
Car, suivant les saisons
La scène se colore
De diverses façons.
Il est, hélàs ! deux choses
Qu'on aimerait pouvoir
Admirer et pour cause,
Mais, qu'on n'y peut pas voir
Ces choses inapparentes
qu'on n'verra pas d'sitôt
C'est de voir… monter les rentes
Et diminuer les impôts !

ASSEMBLEE GENERALE 2007

Notre Assemblée générale s'est tenue le 24 avril 2007 à la maison des Moulins de GRACAY dans le Cher en présence de nos invités : Mme Annie BOUCHARD Présidente de la FFAM, Mme ARNOUX qui nous a exposé un travail de recherche historique sur la famille Quentin minotier de GRACAY. Avant de commencer l'ordre du jour André LACOUR fait part à l'Assemblée des décès de Mme ALCON et de M. Charles PETIT.

Mme ALCON membre fondatrice de l'ASME nous a fait don d'une bluterie située dans le moulin de Rochechouard et de deux livres rares sur la meunerie et la boulangerie.

M. Charles PETIT passionné de moulins, était membre du Conseil d'Administration, spécialiste de la meunerie, nous l'avons tous apprécié pour sa gentillesse, sa discrétion et sa compétence.

En leur mémoire l'Assemblée a respecté un moment de recueillement.

Compte rendu d'activité, approbation des comptes

- **Présentation du bilan 2006 et du budget 2007 :**

  Présentation du bilan 2006 et du budget 2007 par le trésorier, Pierre LAURAND. Le bilan fait apparaître un bénéfice de 2005,58 et une trésorerie positive de 12135,31 pour l'année écoulée. Le budget, compte tenu d'un complément de travaux autofinancé décidé par le Conseil d'administration, prévoit un compte d'exploitation négatif de 6941,92. Ce complément de travaux concerne la reprise de l'enduit du pignon ouest de la grange située devant le Moulin de ROCHECHOUARD.

- **Le moulin de ROCHECHOUARD :**

  • 2ème tranche des travaux de réhabilitation. Grâce à la participation des adhérents à la souscription de la Fondation du Patrimoine, celle-ci nous a automatiquement attribué une subvention de 20%. Le financement des 21000 de travaux se présente comme suit : 35% du Syndicat Beauce Val de Loire, 20% de la Fondation du Patrimoine, 15% du Conseil Général, 5% de souscription, 25% sur fond propre de l' ASME. Il faut ajouter un supplément de participation de l' ASME de 4000 pour l'enduit de la face ouest de la grange.

  Point sur les travaux : la mécanique du moulin est réhabilitée, la toiture est en cours de restauration, les travaux de maçonnerie sont à venir. L'ensemble sera achevé à la fin de l'année.

  • Exploitation de l'ouverture au public. Le Syndicat d'initiative de Suèvres enchaîne les expositions à thèmes durant toute la saison. Cela permet de fidéliser des visiteurs qui reviennent plusieurs fois dans la saison. On note une fréquentation de 2400 visites et une contribution du SI à l' ASME de 250 en augmentation de 35% par rapport à l'année dernière.

- **Manifestations :**

  • Journée des moulins :

  Dans la nouvelle organisation patronnée par la FFAM au niveau national et avec d'autres associations de défense du patrimoine, la journée des Moulins s'est associée avec la Journée de Patrimoine de Pays. L'objectif est de dynamiser cette manifestation en y faisant participer d'autres organismes de défense du Patrimoine. Le thème de cette année s'intitulait « au bord de l'eau ». Dans le département, l'ASME a relayé la promotion de dix manifestations avec le concours des offices de tourisme de Suèvres, de Saint Aignan , de Vendôme et de l'ADAC Association de Chabris. Parmi elles il y en avait sept organisées dans un moulin à eau. Au passage remercions les propriétaires qui ont participé à cette journée. Même si parfois ils sont déçus par un trop petit nombre de visiteurs, ils accomplissent une action militante indispensable en faveur des moulins à eau et de l'Association. Etaient ouverts les moulins de VARENNE, D'ARRIVAY, ROCHECHOUARD, CHEMERY, OUCHAMPS, PONTHIBAULT, MONTRY

  • Randonnée en canoë :

  Cette année la randonnée a été annulée en raison de l'indisponibilité d'Eric RENAUD

  • Randonnée pédestre :

  Malheureusement les conditions atmosphériques n'ont guère été favorables pour cette manifestation. Après avoir visité la mini centrale du Boutet sur le Cher, nous nous sommes acheminés le long du canal du Berry construit au 17ème siècle vers Mennetou sur Cher. Le temps ne nous a pas permis de visiter cette petite cité médiévale entourée de remparts. C'est sous une pluie diluvienne

La vie de l'association

que nous avons regagné nos véhicules pour aller admirer la roue toute nouvelle du moulin de M. LECHAT.

Commission livre : bulletin.
Marc et Dominique AYBES-GILLE ont une nouvelle fois réussi la performance de réaliser le bulletin N°7 à temps. Un grand merci. Dominique présente le bulletin consacré à la vie des meuniers. Pour un sujet qui nous intéresse tous, Dominique fait part des difficultés qu'elle a eues pour récupérer des renseignements et des documents qu'elle a demandés. **Elle souhaite à l'avenir une coopération plus active et des réponses plus rapides.**

Modification des statuts :
Créée dans le but de sauvegarder le moulin de Rochechouard à Suèvres, notre Association a élargi son action vers l'aide à la sauvegarde des moulins du département. Notre optique à l'époque était orientée vers l'étude et l'aide à la restauration des moulins. Nous bénéficiions alors, d'un climat favorable de la part des pouvoirs publics qui voyaient dans le développement du patrimoine de proximité un complément à l'action étatique de la défense du patrimoine national et du tourisme. Aujourd'hui les conditions ont changé, la préoccupation majeure des pouvoirs publics est l'environnement et le développement durable. Les moulins à eau, en particulier à travers la loi sur l'eau, sont particulièrement concernés. C'est pourquoi nous devons nous adapter à cette nouvelle situation et faire apparaître plus précisément dans nos statuts, notre activité de protection de l'eau, de l'environnement et le potentiel de production d'énergie renouvelable de nos moulins.
Les modifications des statuts concernent l'article 2 : les buts de l'association
Les modalités de changement de statuts sont de deux ordres : le quorum doit être 25% des membres en exercice, il est nécessaire d'avoir une majorité des 2/3 des membres présents pour que la modification soit validée.
La première condition est remplie. Il y a 32 membres présents sur 61, le quorum est atteint.
Le texte de l'article 2 des statuts après discussion s'établit comme suit :

« **Les buts de l'association sont la sauvegarde et l'étude des moulins à eau : La sauvegarde consiste en des actions de défense, de restauration, d'entretien et d'animation des moulins à eau ainsi que de leur patrimoine associé et de leur environnement. Au travers de ces objectifs, l'association œuvre dans les domaines de la protection de l'eau, de la nature, des sites et des paysages. L'étude consiste à recenser, promouvoir ou aider toutes les actions de recherches, d'enquêtes ethnologiques et scientifiques liées à la molinologie.**

L'association offre à ses adhérents une structure au sein de laquelle ils peuvent se renseigner, se réunir et échanger leurs idées et leurs solutions. »

L'article 2 modifié est adopté à l'unanimité.

Elections statutaires pour le remplacement du Conseil d'Administration :
Le premier tiers du Conseil d'Administration est à renouveler, les conseillers sortants qui se représentent. Mme WILLEMS, Mrs LACOUR BEAUVAIS, RENAUD, WILLEMS **Ils sont réélus à l'unanimité.** Les conseillères sortantes ne souhaitent pas se représenter. Mrs RABIER et GAGEONNET se présentent, **ils sont élus à l'unanimité.**

Préparation des activités 2007
La randonnée canoë est fixée au samedi 30 juin, elle s'effectuera sur le Loir entre Douy et Fréteval.

L'heure étant avancée nous levons la séance. Veuillez trouver ci-joint le programme de la journée des moulins. Une randonnée pédestre sera organisée en septembre.
André Lacour

Une «carte grise» de moulin se composera de :

Pour les chutes «fondées en titre»
Preuve administrative avérée de son existence avant 1789.

Pour les «fondés en titre» réglementés ou autorisés
Preuve administrative avérée de son existence avant 1789
Chemise de dossier complète, à défaut tout acte administratif les concernant et explicite du règlement d'eau.

Pour les chutes réglementées ou autorisées
Chemise de dossier complète, à défaut tout acte administratif les concernant et explicite du règlement d'eau.

Tous ces documents devront être conservés et transmis en cas de vente ou d'héritage. De plus, ils devront impérativement être annexés et mentionnés dans les actes notariés. Ils éviteront ainsi les très nombreux litiges de tous ordres occasionnés par des actes vagues ou incomplets. Les mots «moulins» ou «ancien moulin» ne veulent juridiquement rien dire et les extraits de cadastre ne font pas foi en cas de litige.

La vie de l'association

Rochechouard
2ème phase des travaux

Le projet initial basé sur la collaboration de l'A.S.M.E. et du Syndicat d'Initiative de Suèvres et de Cour sur Loire a parfaitement fonctionné. Il avait pour but l'ouverture au public du Moulin de ROCHECHOUARD en état de fonctionnement.

Dès la première année d'exploitation en 2004 cette collaboration s'est révélée être un succès (1200 visiteurs). Chacun dans son rôle l'A.S.M.E. en tant que maître d'ouvrage des travaux de restauration et le Syndicat d'Initiative comme organisateur des visites publiques ont participé à cette réussite.
Inauguré le 9 juillet 2004, l'ouverture au public s'est poursuivie en juillet, août et pendant les trois premiers week-end de septembre. Nous avons enregistré plus de1300 entrées pendant cette courte période. Comme nous l'avions prévu la situation du moulin en centre ville, sa facilité d'accès, la proximité du camping international a drainé un grand nombre de visiteurs. La restauration du moulin qui permet de voir son mécanisme fonctionner ainsi que les expositions sur le patrimoine du département ont un rôle primordial dans l'attractivité de la visite du moulin.
En l'année 2005 le succès ne s'est pas démenti et s'est même amplifié (1800 visiteurs). La période d'ouverture a commencé en mai, avec un développement des visites de collectivités associatives et de groupes scolaires. Nous avons également enregistré les visites des centres aérés pendant les périodes de vacances scolaires.
Le programme que nous vous proposons ci-après intéresse la Région par son impact positif dans l'offre touristique complémentaire à l'offre traditionnelle des Châteaux de la Loire et dans l'offre culturelle de la transmission des connaissances au service des citoyens.

Description des travaux 2007 - 2008

Les travaux que nous envisageons pour cette phase portent essentiellement sur :
la sécurisation du fonctionnement de la machine hydraulique permettant un fonctionnement en continu du moulin, la mise hors d'eau du moulin (toiture) la restauration des enduits et menuiseries extérieurs de la grange, située en bordure de la rue Pierre Pouteau devant la face sud du moulin.
Les travaux effectués sur la grange auront pour but d'y effacer les aspects les plus disgracieux, côté rue, tout en sauvegardant le site.

Grange du Moulin de Rochechouard
(AW 190)

Gros œuvre

Rénovation de l'enduit de la façade sud, coté rue. Enduit brossé sable du Loir.
Réparation des enduits façade ouest, coté venelle.

Menuiserie et peinture

Remplacement de la porte fermière d'accès piétons suivant modèle existant. Porte avec lames de chêne, réemploi de la serrure avec coffre bois, des pentures avec clous forgés et de 2 verrous de box. Ouverture de la chatière en partie basse.
Remplacement des volets côté rue. Volets pleins en chêne, moulure suivant modèle existant, 2 vantaux dont 1 tiercé. Réemploi des pentures existantes.

Moulin de Rochechouard
(AW 191)

Gros œuvre

Rénovation de la maçonnerie tête aval du bief .
Rénovation de l'enduit du mur et l'arche de soutien du pont en sortie de l'eau de la roue.
Réparation des bordures en pierres au pourtour du moulin.

Mécanique hydraulique

Réparation du palier du boitard des meules
Fourniture et pose d'un dispositif de réglage de la planéité et de la latéralité des meules.
Réparation et alignement des deux paliers du gros fer.
Réparation et alignement des paliers du monte-sacs, réglage de l'engrenage.
Renouvellement des dents en cormier du hérisson.

Toiture

Réfection à l'identique du versant ouest de la toiture du moulin, remplacement des ardoises pour éliminer celles atteintes de la pyrite.

Pierre Laurand

Petites annonces

Alain PROUST

Entreprise de restauration de roues et mécanismes de moulins à eau

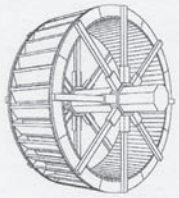

Ses atouts :

- Une bonne connaissance de l'histoire des moteurs hydrauliques
- Un artisan disponible qui sera votre interlocuteur unique
- Des contacts très personnalisés
- Des propositions adaptées à vos objectifs
- Un artisan qui vous associera à la réalisation de votre projet si vous le souhaitez

Moulin du Meunet
41120 CHITENAY

Tel : 02 54 70 40 24
Fax : 02 54 70 43 47
http://perso.wanadoo.fr/moulins.patrimoine

alain.proust@wanadoo.fr
SIREN 443 445 531 RM 41

JACKY CHICHERY
Pâtissier
Chocolatier
Confiseur

Le Musée du Sucre
VALENCAY
Tél. 02.54.00.12.13

sarl CHAUSSARD PSP
Peinture
Papiers Peints
Ravalement de façades
Revêtement de sols et murs
11, Z.A. de Buray
Tél./Fax : 02 54 87 46 78
41500 MER

ANDRE DENIS
CREATIONS
CHEMINEES SUR MESURE
AD
R.N. 152 41500 SUEVRES ☎ (02) 54 87 81 49

Entreprise Alain Leroy
Depuis 1950, notre métier : maçon
Maçonnerie traditionnelle et contemporaine
Restauration • Taille de pierre
34, rue du Coteau • 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
Tél. 02 54 74 08 40 • Fax 02 54 74 56 02
E-mail : enterprise.leroy.alain@wanadoo.fr

MINIER
TRAVAUX PUBLICS

Cours et chemins
Parkings
Voiries
Curages de rivières et de fossés
Terrassements
Plateformes
Démolitions

MINIER TRAVAUX PUBLICS
1, rue de la Bouchardière
41100 NAVEIL
Tél 02.54.73.91.11

Bulletin d'information de l'ASME année 2008

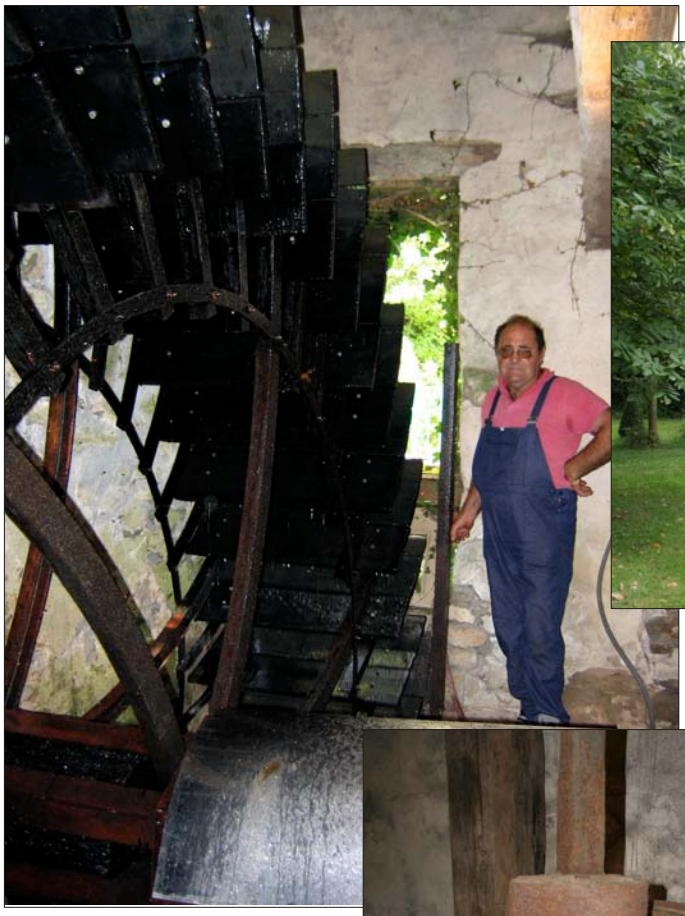
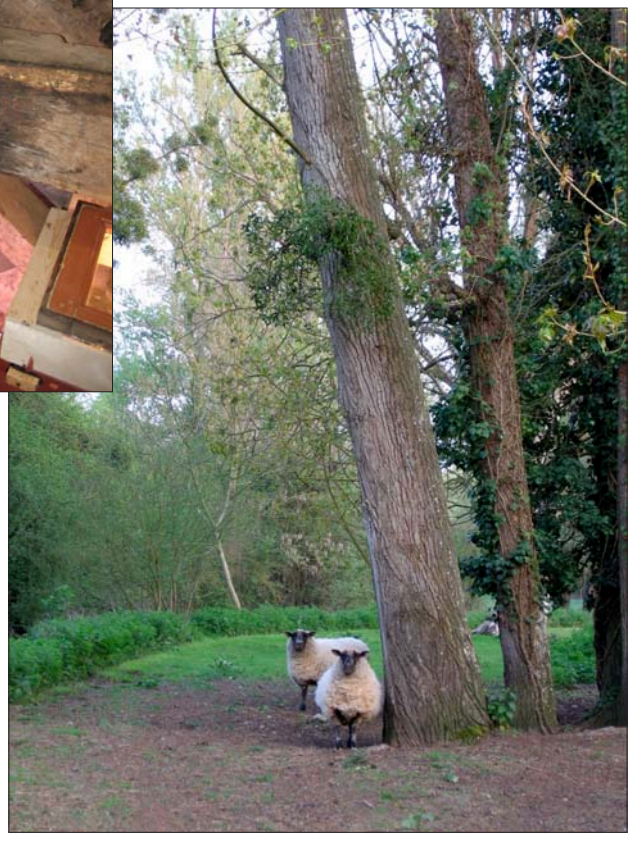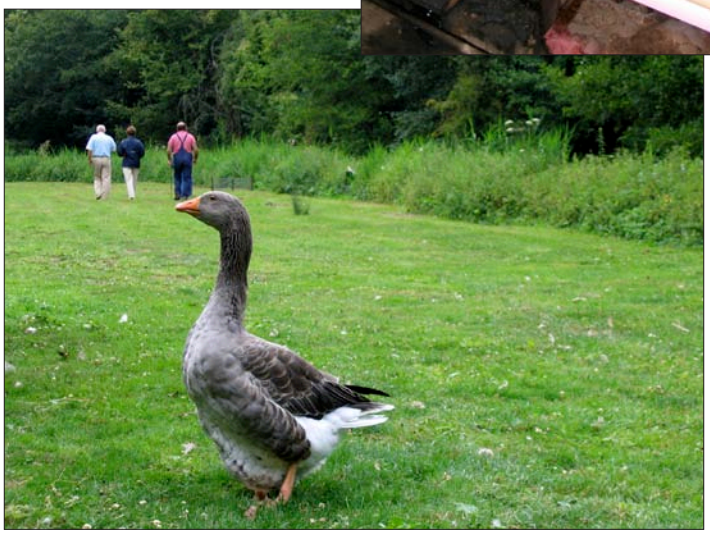
Le Moulin de
Champ Martin
à Graçay